

10 Faits divers & Justice

Immigration clandestine

Cinq clandestins trahis par leur état pouilleux

COE

Libreville/Gabon

ADAMA Sarigda (25 ans), Salam Bilgo (25 ans), Ali-dou Zoungrana (26 ans), Souleman Toboga (18 ans) et Seydou Gargo (45 ans), tous Burkinabè et cultivateurs, ont été interpellés, dans la matinée du mercredi dernier vers 9 heures, par les gendarmes en poste à la brigade de la Société d'exploitation du transgabonais (Setrag) d'Owendo. Pour immigration clandestine.

C'est grâce à la vigilance d'un officier en poste à la même brigade, que ces derniers ont été aperçus à Barracuda, puis interpellés après une longue course-poursuite qui s'est terminée vers le Centre hospitalier universitaire d'Owendo (Chuo).

En effet, il est environ 9 heures lorsque l'attention de ce dernier qui était à bord d'un taxi pour rallier son lieu de service, est at-

tirée par des individus à l'état pouilleux, tous mouillés et debout près d'une briqueterie à Barracuda, attendant vraisemblablement quelqu'un pour les accueillir. Cette posture amène le gendarme à faire très vite un rapprochement avec l'immigration clandestine.

Il alerte donc, aussitôt, ses collègues, qui ne tardent pas à se rendre sur place. Mais à la vue des agents qu'ils identifient à travers leur uniforme, les cinq Burkinabè comprennent qu'ils venaient d'être repérés. Alors, ils prennent leurs jambes à leur cou. Mais la course-poursuite tourne à l'avantage des gendarmes qui réussissent à maîtriser les cinq clandestins apparemment épuisés par un long voyage à haut risque. Conduits au poste, les cinq "dos mouillés" sont auditionnés. Ils déclarent avoir embarqué dans une pirogue au port de Calabar au Nigeria. Après dix jours passés en mer, ils rallient finalement le Gabon à partir de Barra-



Photo : COE

Les cinq Burkinabè devant les locaux de la gendarmerie.

cuda, dans un état pouilleux. Les cinq aventuriers avouent ensuite ne

connaître personne au Gabon susceptible de les recueillir. Ils seraient venus d'eux-mêmes, pour tenter leur chance et espérer ainsi améliorer

leurs conditions de vie, comme beaucoup d'autres compatriotes l'ont fait l'ont fait avant eux. Actuellement en garde à vue, Seydou Gargo et ses

jeunes compatriotes devraient être présentés, dans les prochaines heures, devant le parquet de Libreville qui appréciera.

Coulisses du Tribunal

Que de négligence chez nos juges !

CE qu'il convient d'appeler désormais l'affaire Essono, du nom de la dame qui traîne en justice un comptable local de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Yves Désiré Moundounga, et un caissier de Citibank, Alexis Ella, respectivement pour vol et complicité de vol d'un chèque de 6 millions 750 000 francs, révèle une fois de plus les dysfonctionnements qui plombent la justice gabonaise. Pis, elle démontre, s'il en était besoin, que le tribunal ne concernerait qu'une certaine catégorie de personnes. Qu'il serait donc fermé à la veuve, à l'orphelin et à toutes les personnes sans défense, qui préfèrent souvent adopter la posture de la résignation, même lorsque les faits dont elles sont victimes sont supposés leur donner des raisons d'obtenir réparation.

En réalité, il faut voir en cette justice que beaucoup décrient, davantage les hommes qui l'incarnent, que l'institution elle-même. En cause : des choix parfois inopérants de ceux qui ont le pouvoir de nomination. C'est d'ailleurs tout le sens de la bataille que mène actuellement le Syndicat des magistrats qui, au-delà de l'indépendance du juge qu'il cherche à reconquérir, voudrait aussi que soient désormais nommés dans nos cours et tribunaux, des personnes qui sachent pourquoi elles sont là, professionnellement.

Voilà, en effet, une justiciable qui, depuis près de trois mois, cumule les reports de son procès. Non pas nécessairement à cause des conseils des parties, dont on sait que c'est une technique très courante, qui consiste parfois à éprouver les plaignants, en vue d'obtenir le désistement ou l'abandon du dossier par ces derniers. Mais du fait du greffe ou des juges chargés d'examiner les différentes affaires.

Au greffe d'abord, parce que c'est là-bas que toutes les affaires qui doivent passer en jugement sont enrôlées. Or, il n'est pas

rare que du fait du désordre caractérisé par la mauvaise préparation des dossiers qui y règne, des affaires appelées à la barre soient renvoyées à une autre date. Tout simplement parce que le greffier aurait attribué, par exemple, un avocat à l'une des parties au procès, qui n'en a nullement sollicité la constitution. Toute chose qui a pour effet de prolonger les dates de déroulement du procès.

Avec les juges ensuite, parce qu'il est constaté que les magistrats ne s'imprègnent pas en profondeur des dossiers, avant de procéder à l'appel du rôle. L'un des cas flagrants et récents a été révélé hier dans l'affaire ministère public/dame Essono contre Yves Désiré Moundounga et Alexis Ella.

Après moult reports de ce dossier, il a fallu la vigilance de la juge qui présidait l'audience correctionnelle d'hier pour se rendre compte, enfin, que l'un des conseils de la défense avait introduit, auprès de la Cour d'appel, une requête aux fins de l'annulation de l'ordonnance du juge d'instruction, qui renvoyait les parties devant le tribunal correctionnel !

En clair, le dossier de Mme Essono n'avait rien à faire là où il est actuellement.

Du coup, la question que tout le monde a dû se poser est celle de savoir pourquoi, depuis que la plaignante multiplie les vœux et vient au tribunal de Libreville, à l'effet de s'entendre dire les mêmes renvois, les autres juges ne lui ont-ils pas fait observer cette procédure ?

Voilà donc une justiciable qui est soumise à une rude épreuve de nerfs. Et qui, si elle tient tant à aller jusqu'au bout pour obtenir réparation, n'a pas d'autre choix que d'attendre que la Cour d'appel se prononce, et reparte probablement au stade zéro de la procédure auprès du tribunal correctionnel. Une négligence et une perte de temps qui auraient pu être épargnées non seulement à Mme Essono, mais aussi aux avocats et aux membres de la cour!

Par Olivier NDEMBI

APPEL A CANDIDATURE

Consultant national statisticien pour contribuer à l'étude du décrochage scolaire au Gabon

Date limite de dépôt de candidature : 24 juin 2016 à 12H00.

Lieu de dépôt : Bureau Sous Régional de l'UNICEF

LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF) recherche un consultant national statisticien-démographe pour effectuer une étude rapide du décrochage scolaire au Gabon. Ce consultant sera appuyé hebdomadairement par un chef d'équipe, lui-même expert des sciences de l'éducation.

Profil recherché

Le projet nécessite statisticien-démographe capable d'assister le chef d'équipe dans la collecte et l'analyse de données, y compris la formation et la supervision des enquêteurs des neuf provinces.

Il doit en outre avoir :

- un diplôme d'ingénieur statisticien-démographe (DESS/Master 2) ;
- une expérience professionnelle avérée d'au moins cinq ans dans la collecte et le traitement de données scolaires et notamment celle sur la cartographie scolaire;
- des aptitudes de recherche en ligne et la capacité d'utiliser des outils numériques de collecte de données pour codifier et décoder rapidement des informations qualitatives ou quantitatives à partir de SPSS, NVivo, Atlas-ti, Survey Pro, etc.;
- un ordinateur portable avec des applications et/ou logiciels ci-dessus cités;
- la capacité de travailler en équipe et sous la supervision du chef d'équipe.

La période de consultation est estimée à cinquante (50) jours ouvrables à partir de la date de signature du contrat.

Les termes de référence du projet peuvent être retirés à la Réception (cf. adresse ci-dessous)

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra une lettre de motivation accompagnée d'un CV détaillé. Les dossiers devront être déposés sous pli fermé portant la mention «**Décrochage scolaire, statisticien**» au plus tard **vendredi 24 juin 2016 à 12H00** à la réception du bureau de l'UNICEF situé après le Pont de Gue Gue, Maison des Nations Unies, Bâtiment B, BP 20448, Libreville, Gabon. Tel : 07 99 99 31/ 05 09 12 41.

